Affiché le 6 Décembre 2019

ID: 056-215600784-20191204-DEL\_2019\_97-DE

### DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

### Étaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute

M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

#### Secrétaire:

Marvlise Foidart

Date de la convocation 26 novembre 2019
Date de l'affichage 27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 33

### 2019\_97 Subvention au CCAS 2020

Rapporteur: A. BUZARE

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées ou personnes en difficultés, familles, enfants (multi accueil, RPAM).

Afin d'assurer une bonne gestion et dans la mesure où le versement de cette subvention intervient dès le mois de janvier, il a été proposé depuis 2015 de fixer et de voter le montant de cette subvention en 2 temps :

En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base.

A l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser au CCAS.

En 2018, il avait été proposé, pour la subvention 2019, d'attribuer 500 000,00 € au titre de la première tranche. Ce montant a été ajusté au mois de mars 2019 portant le montant total de cette subvention à 710 000,00 € pour 2019.

Envoyé en préfecture le 06/12/2019 Reçu en préfecture le 06/12/2019 Affiché le 6 Décembre 2019

ID: 056-215600784-20191204-DEL\_2019\_97-DE

Pour 2020, il est proposé de maintenir une subvention de 500 000,00 € au titre de la première tranche et d'ajuster lors du vote du budget le montant complémentaire à verser.

#### Pour rappel:

CA 2014 : 570 000,00 €
CA 2015 : 690 000,00 €
CA 2016 : 600 000,00 €
CA 2017 : 635 000,00 €
CA 2018 : 635 000,00 €

BP 2019 : 710 000,00 €

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 25 novembre 2019,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 000 € au titre de la première tranche et d'ajuster lors du vote du budget le montant complémentaire à verser.

## Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 4 Décembre 2019 Le Maire, Joël DANIEL

